

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

REPUBLICQUE FRANCAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-036

Ville de Dreux

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Convention d'honoraires

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2026-024 du 28 mars 2026 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDÉRANT le marché conclu le 20 février 2026 entre la Ville de Dreux et la Société EASYLIFE MED – ELM Conseil, ayant pour objet un accompagnement à la création d'une maison de santé,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater un avocat pour l'exercice d'une mission d'assistance juridique et de conseil pour une stratégie adaptée à la défense des intérêts de la Ville,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La signature d'une convention d'honoraires avec le Cabinet Ariane Bardoux, sis 51 rue d'Alsace Lorraine – 31000 TOULOUSE, représenté par Maître Ariane Bardoux.

ARTICLE 2 : Le prix des prestations comprend les honoraires et dépenses engagées par l'avocat, correspondant au temps passé à accomplir la mission.

ARTICLE 3 : La convention est conclue pendant toute la durée nécessaire à l'accomplissement de la mission.

ARTICLE 4 : Les crédits relatifs au paiement sont inscrits au budget communal de l'année 2026.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et communication sera faite aux membres du Conseil municipal.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 19 JUIN 2026

Le Maire,



Document certifié exécutoire

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260619-DEC2026-036-AU
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Abdel-Kader GUERZA